



# COMMUNE DE LACHELLE

OISE

N°03/2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 28 FEVRIER 2025

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq à 20h30, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier LOUVET, Maire, le Conseil Municipal de Lachelle.

**Étaient présents :** Patricia ARTIGAS - Gilles CAYEZ - Mathieu CHOCART - Timothée CLAMAGERAN - Frédéric DEHOVE - David DETREY - Caroline DREVEAU - François GUIDET - Stéphane HOFFMANN - Catherine MERCIER - Hugo MUTEL - Xavier LOUVET - Jean PONNOU-DELAFFON - Martine TENART

**Étaient absents et excusés :** Emmanuelle STERLIN a donné pouvoir à Mathieu CHOCART

**Nombre de Conseillers en exercice :** 15

**Nombre de Conseillers votants :** 14

**Nombre de pouvoirs :** 1

**Date de convocation et affichage :** 24 février 2025

**Secrétaire de séance :** Jean PONNOU-DELAFFON

Le quorum est atteint.

## Révision tarifs concessions funéraires/Columbarium

Rapporteur : M. Le Maire

**Vu** la loi n° 92-1287 du 11 décembre 1992 relative à l'organisation des services funéraires,  
**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-1 et suivants,  
**Vu** la délibération en date du 13 octobre 2006 fixant les tarifs des concessions,  
**Vu** la délibération en date du 17 juin 2011 fixant les tarifs du columbarium,  
**Vu** la délibération en date du 11 décembre 2020 relative à la révision des tarifs des concessions funéraires dans le cimetière communal,

**Considérant** la nécessité d'adapter les tarifs des concessions funéraires afin de tenir compte de l'évolution des coûts liés à l'entretien et à la gestion du cimetière communal,

**Considérant** que les tarifs des concessions funéraires n'ont pas été révisés depuis 11 décembre 2020,

**Considérant** qu'une révision des tarifs permettrait de garantir le financement des travaux d'entretien et d'amélioration des infrastructures du cimetière tout en maintenant un tarif compétitif pour les usagers,

### Tarifs des concessions :

- Concession trentenaire (30 ans) : 350.00 €
- Concession cinquantenaire (50 ans) : 500.00 €



**Tarifs Columbarium :**

- Délai de 15 ans : 300.00 €
- Délai de 30 ans : 500.00 €
- Délai de 50 ans : 800.00 €
- Prix de la plaque : 150.00 €
- Taxe d'ouverture et de fermeture : 150.00 €
- Taxe de dispersion au jardin du souvenir : 50.00 €

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 3 mars 2025.

Les précédentes délibérations relatives aux tarifs des concessions funéraires et du columbarium sont abrogées et remplacées par la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'adopter les nouveaux tarifs précités ci-dessus.

**D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Fait et délibéré à Lachelle, le 28 février 2025  
Et ont signé au registre, les membres présents,  
Pour copie conforme,



Le Maire,

Xavier LOUVET